



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI

13 rue du Poirier au large 78870 Bailly apebn.baillynoisy@orange.fr

Association loi de 1901 Fondée en 1972 www.apebn.org

Membre d'Yvelines Environnement – reconnue d'utilité publique

Communiqué aux Baillacoises et Baillacois

L'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-Roi (APEBN) souhaite rappeler que Bailly est située dans un environnement trois fois protégé :

- Le Château de Versailles et son Parc, au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- Le Périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons (Décret Malraux) qui englobe les communes de Bailly et de Noisy-le-Roi,
- La partie de la Plaine de Versailles, du Parc jusqu'à Chavenay, classée en juillet 2000.

Elle agit pour sauvegarder la richesse des Patrimoines locaux, tant naturels que bâtis, depuis 1972, contre vents et marées, d'où qu'ils viennent, et protéger les habitants contre toutes sortes de nuisances (bruits, pollutions, ...).

Merci de soutenir ses actions par votre participation.

Voir le site web : www.apebn.org

Parmi les actions prioritaires, il est urgent de prendre conscience des aménagements de nos communes qui sont imposés soit par l'Etat, soit par les Collectivités territoriales, et qui impactent la qualité de vie des habitants.

- L'Etat a imposé aux Communes la loi SRU qui impose à terme 25% de logements sociaux. Les Communes, dont Bailly, ont établi dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) une urbanisation densifiée permettant des programmes de logements mixtes, mais oubliant d'y intégrer des espaces naturels.
- Les Collectivités locales, qui ont déjà installé à Bailly une plateforme de compostage de déchets verts, en site classé, voudraient installer aux portes de Bailly un échangeur routier (RD7/RD307/A12) pour évacuer un trafic routier venant des villes en forte croissance urbaines (St-Cyr, Villepreux, St-Nom, ...) ; échangeur que nous avons refusé en 1994 lors du projet de raccordement A86/A12.

Des enquêtes d'utilités publiques auront lieu sur ces sujets. Le but de ces enquêtes est de réunir le plus grand nombre d'avis des habitants sur les projets mis à enquêtes publiques, après qu'ils aient recueilli un maximum d'informations, si possible en réunion publique.

Nous vous invitons donc à participer nombreux aux enquêtes d'utilités publiques, **avec vos remarques**, car les décisions des élus sont prises sur la base des conclusions des rapports des Commissaires enquêteurs qui analysent les remarques apportées par les habitants.

Merci pour votre attention

Cordialement

Patrick Menon
Président de l'APEBN